



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date de la convocation : 04 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Martine GOUTTE (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°181220_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE » ET « PRESTATION DE
SERVICES NUMÉRIQUES »**

DÉLIBÉRATION N°181220_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE » ET « PRESTATION DE
SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 04 décembre 2018 fixant le prochain comité syndical le 20 décembre 2018 à 14h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 15h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 20 décembre 2018 à 14h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 15h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité et qu'il comptabilise l'intégralité des charges de personnels du Syndicat Mixte,

Considérant que le budget annexe M4 «Aménagement Numérique du Territoire » est affecté à l'exécution du projet Haut Méga d'aménagement en très Haut Débit de la Gironde hors Bordeaux Métropole incluant la Délégation de Service Public Très Haut Débit.

Considérant que le budget annexe M4 « Prestation de Services Numériques » est affecté à l'exécution des prestations de Services Numériques dans le champ concurrentiel et sur devis, ainsi qu'aux groupement de commande écoles numériques.

Aussi, les parts de charges qui pèsent sur le budget principal en relation avec le budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » sont évaluées comme suit pour l'année 2018 :

- Ressources Humaines :
 - Responsable du Syndicat Mixte : 70 %
 - Responsable service Très Haut Débit : 100 %
 - Techniciens en télécommunication : 100 %
 - Ingénieurs en télécommunication : 100 %
 - Responsable administratif et financier : 70 %
 - Chargé administratif et budgétaire : 50 %
 - Secrétaire – assistante : 50 %
 - Gestionnaire de contrats : 25 %
 - Architecte réseaux : 5 %
 - Ingénieur réseaux : 5 %

DÉLIBÉRATION N°181220_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE » ET « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Aussi, les parts de charges qui pèsent sur le budget principal en relation avec le budget annexe « Prestation de Services Numériques » sont évaluées comme suit pour l'année 2018 :

Pour les Services Numériques sur devis hors mutualisation :

- Ressources Humaines :
 - Technicienne informatique : 8 jours (2 jours mise à jour sécurisation, 5 jours pour assistance, 1 jour pour certificats)
 - Animatrice territoriale : 10 jours (2 jours pour paramétrage, 5 jours pour assistance, 2 jours pour certificats)
 - Responsable projet : 9 jours (3 jours pour gestion, 3 jours pour assistance, 3 jours pour paramétrage)
 - Ingénieur système : 2 jours (administration machine virtuelle)
 - Secrétaire-assistante : 6 jours (comptabilité)
- Autres charges :
 - Certificats électroniques: 5

Pour les écoles numériques :

- Ressources Humaines :
 - Chef de projet : 15 jours
 - Informaticienne école numériques : 218 jours (100 % temps de travail)
 - Technicien territorial : 5 jours
 - Gestionnaire de contrats : 73 jours (passation et suivi marché) (1/3 temps de travail)
 - Gestionnaire administratif et budgétaire : 12 jours (comptabilité)

Le montant estimatif de ces facturations pour l'année 2018 est d'environ :

- 445 000 euros pour le budget « aménagement numérique du territoire »
- 78 000 euros pour le budget « prestation de services numériques »

Le chiffrage définitif sera arrêté au vu des frais de personnels lors de la clôture des comptes.

DÉLIBÉRATION N°181220_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE » ET « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver le remboursement des budgets annexes « Aménagement Numérique du Territoire » et « Prestation de Services Numériques » au budget principal du Syndicat mixte selon les modalités de calcul visées ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 décembre 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT